

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR PRENDRE TOUTE DECISION CONCERNANT LA PREPARATION, LA  
PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET DES  
ACCORDS-CADRES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE**

**« Passation d'un contrat avec la société TROOV RDV pour la prise  
de rendez-vous et d'agenda en ligne pour les CNI et passeport  
du public de la mairie de Villeneuve-Saint-Georges »**

2023 - D - 096

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- **VU** la délibération n° 20.2.1 du conseil municipal du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs du CM au Maire.
- **CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place la prise de rendez-vous et d'agenda en ligne pour les CNI et passeport pour le public de la mairie de Villeneuve-Saint-Georges,
- **CONSIDERANT** la proposition de contrat faite par la société TROOV RDV pour un montant annuel de 1 320,00 € TTC,

**DECIDE**

**Article 1** : Approuve et signe le contrat d'abonnement et de prestations avec la société TROOV RDV, sis 1 impasse de l'Eglise – 13000 Marseille ayant pour objet la prise de rendez-vous et d'agenda en ligne pour les CNI et passeport du public de la mairie.

**Article 2** : Dit que le montant annuel dû au titre d'abonnement et des prestations est fixé à 1 320,00 € TTC.

**Article 3** : Dit que ce contrat prend effet à compter de la date de signature pour le représentant de la Mairie. A l'issue de cette durée le marché est automatiquement renouvelé par périodes successives de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

**Article 4** : Dit que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Article 5** : Charge le maire de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 03/07/2023  
Pour le Maire et par délégation  
la 7<sup>ème</sup> adjointe en charge de l'action sociale  
et de l'état civil.

Marie-Christine PEYRON  
Philippe GAUDIN

